

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1334521-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/207/S

Objet : Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses 12 communes membres en vue de la conclusion d'un marché public de prestations d'analyses microbiologiques et chimiques en deux lots

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 49

Absent(s): 0 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est la structure porteuse des contrats de baie depuis 2002. Forte de cette expérience, elle a mesuré la nécessité de disposer de données concernant la pollution microbiologique et physico-chimique de son territoire et ce à plusieurs titres :

- la lutte contre la pollution des eaux : objectif prioritaire des contrats de baie et de ses partenaires. Enjeu sanitaire et environnemental du territoire,
- la connaissance des niveaux de contamination : indicateur essentiel pour évaluer l'impact des actions menées en amont sur le bassin versant, pour mesurer leur efficacité et pour leur optimisation spatio-temporelle.

L'opération d'accompagnement des communes littorales de la Métropole dans la gestion de leurs sites de baignade est le dispositif le plus abouti dans ce domaine. Il fait appel à des techniques d'analyses de pointe, s'appuie sur des procédures éprouvées et certifiées, et intègre également un volet d'archivage des données porté par le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain.

En 2020 déjà, ce retour d'expériences en termes de coopération intercommunale et de mutualisation des procédures en gestion préventive et en gestion de crise, avait été reconduit sous la forme d'un groupement de commandes concernant 11 des communes de la Métropole. Le champ d'action avait également été étendu à la thématique de contamination physicochimique, en s'appuyant sur la compétence assainissement de la Métropole et, plus particulièrement, le suivi des rejets industriels dans les réseaux d'assainissement.

Quatre ans plus tard, ce dispositif ayant apporté satisfaction, il est proposé de le reconduire selon les mêmes conditions, c'est-à-dire en comprenant également des analyses dans les sédiments.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de mutualisation des moyens et des procédures à l'échelle du territoire de la Métropole. En effet, elle concentre aujourd'hui de nombreuses compétences, mais les communes restent des acteurs incontournables dans le domaine de la gestion des pollutions, du fait du pouvoir de police du Maire, leur participation à ce groupement de commandes est donc primordiale.

Ce groupement de commandes « Analyses microbiologiques et chimiques » prendra la forme suivante :

- un marché constitué de deux lots : lot n°1 : Analyses microbiologiques / lot n°2 : Analyses physico- chimiques,
- la possibilité pour chaque signataire de la convention de groupement de saisir directement les prestataires pour réaliser des analyses sur leurs fonds propres,
 - un soutien technique de la Métropole pour l'interprétation des résultats,
- un archivage de l'ensemble des données au niveau du système d'information géographique de la Métropole.

Les motifs de mobilisation du marché

Il s'agit d'évaluer un risque potentiel de pollution des eaux ou des sédiments pouvant générer un impact environnemental ou sanitaire à court, moyen ou long terme.

- A court terme, on parlera de gestion de crise : il s'agit d'un suivi en urgence, en cas de suspicion de pollution, ou de pollution avérée qui pourra, en fonction des résultats, aboutir à une intervention de l'autorité en charge du pouvoir de police. Il en découle, par exemple des arrêtés de fermeture ou de réouverture de sites de baignade, pendant la saison estivale, mais également des mises en demeure des responsables de la pollution pour cesser les rejets, quand ceux-ci sont sur le domaine privé. Il s'agit aussi d'un outil d'aide à la décision pour évaluer un risque potentiel, suite à une pollution accidentelle et ainsi optimiser la réponse à apporter.
- A moyen, long terme, on parlera de gestion active : il s'agit d'un suivi préventif ou de contrôle au niveau de sites « sensibles à enjeu ». Cela inclut le suivi régulier de la qualité de certains sites de baignade, la réalisation de campagne de mesures pour mieux comprendre des phénomènes de pollution récurrents, le suivi des rejets potentiels d'entreprises dans les réseaux. Les résultats de ces suivis permettent d'acquérir de la connaissance qui permettra de prioriser les actions à mener.
- La gestion travaux : elle concerne le contrôle de la qualité des eaux, suite aux opérations de rechargement.

Les sites concernés :

Peuvent faire l'objet d'analyses toutes les eaux et sédiments du territoire de la Métropole et des communes signataires de la convention de groupement de commandes. Cela inclut les eaux marines et saumâtres, les cours d'eaux, les réseaux pluviaux, les réseaux d'assainissement, les eaux souterraines, ainsi que les sédiments. Sont exclues les eaux de consommation humaine (réseau d'eau potable).

Le type d'analyses

Lot 1: Les analyses microbiologiques

Les bactéries recherchées sont les bactéries indicatrices de contamination fécale Escherichia coli et Entérocoques, Il s'agit de mesurer également les paramètres physiques conditionnant leur survie (température, PH, conductivité, turbidité, etc.).

Ces analyses sont accompagnées d'observations visuelles sur le lieu de prélèvement, permettant d'interpréter le résultat au regard du contexte.

Le suivi de la sécurité sanitaire des sites de baignade est l'objet principal de ce premier lot. Le dispositif mis en place depuis 2006 nécessite de missionner chaque année, du 1^{er} juin au 30 septembre, un prestataire mobilisable 7 jours sur 7, de 5h à 19h. L'optimisation de la gestion des sites de baignade est un enjeu sanitaire, mais aussi touristique et donc économique. De très fortes exigences vis-à-vis des délais d'obtention des résultats sont formulées.

Lot 2 : Les analyses physico-chimiques

Les contaminants chimiques concernés peuvent être très diversifiés. Le marché prévoit donc un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) très étendu permettant de faire face à toutes les situations. En gestion active ces analyses doivent permettre de suivre les rejets des industriels dans les réseaux d'assainissement et pluviaux. Or, il existe une forte diversité des rejets en fonction des activités (métaux, hydrocarbures, solvants, détergents phytosanitaires, molécules médicamenteuses, etc.).

En gestion de crise, il s'agira notamment de pouvoir évaluer l'impact dans les eaux et les sédiments des incendies d'entreprises comme ce fut le cas en 2019 à trois reprises (un shipchandler à Six-Fours, un producteur de matériaux à La Garde et un ferrailleur à La Crau). Lors de la mise à jour du marché, une attention particulière sera portée aux délais d'intervention et à l'interprétation des résultats au regard des risques environnementaux et sanitaires.

Modalités de paiement

Les demandes d'analyses sont à la charge du demandeur. La Métropole, au titre du suivi en gestion active de la qualité des eaux de baignade (compétence contrat de baie) et du suivi des rejets non domestiques des entreprises (compétence assainissement), assure à elle seule en moyenne 90% des dépenses de ce marché (taux observé sur la période 2020-2023) et peut donc assurer à elle seule le seuil minimum de dépense. Ceci est d'autant plus logique que ces dépenses sont réalisées en gestion active, dans le cadre de suivis récurrents et maitrisés, contrairement aux dépenses des communes qui sont réalisées en majeure partie au titre du pouvoir de police du Maire pour de la gestion de crise, qui par nature est imprévisible.

Pour la Métropole :

Lot n°1:

Seuil minimum annuel : 60 000 € HT Seuil maximum annuel : 200 000 € HT

Lot n°2:

Seuil minimum annuel : 30 000 € HT Seuil maximum annuel : 200 000 € HT

Pour les communes :

Lot n°1:

Seuil minimum annuel: SANS

Seuil maximum annuel :

Toulon: 120 000 € HT
 Hyères: 15 000 € HT
 St Mandrier: 8 000 € HT
 La Seyne: 120 000 € HT
 Carqueiranne: 7 000 € HT
 Six-Fours: 15 000 € HT
 Le Pradet: 10 000 € HT

- La Garde : 7 000 € HT

Lot n°2:

Seuil minimum annuel: SANS

Seuil maximum annuel : 10 000 € HT par commune

Concernant le suivi de la qualité des eaux de baignade, le retour d'expériences permet toutefois de préciser que, chaque année, les communes littorales ont recours à de la gestion de crise et qu'il sera nécessaire pour elles de prévoir un budget mobilisable en conséquence.

Durée du marché

1 an renouvelable 3 fois

Désignation et rôle du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En application des dispositions de l'article L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est celle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En application des dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par ledit Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer et notifier le marché et, d'une manière générale, de prendre en charge tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions.

Chaque membre du groupement gère l'exécution du marché selon les modalités fixées par la convention constitutive.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : MARCHES PUBLICS,

Question rapportée par Monsieur Mohamed MAHALI, Adjoint au Maire en remplacement de Monsieur Robert CAVANNA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1414-3,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2113-6 qui précise qu'un groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, et les articles L2113-7 et 8,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses 12 communes membres dans le cadre des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,

- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon à signer la convention constitutive du groupement en vue de la conclusion d'un marché de prestations d'analyses microbiologiques et chimiques en 2 lots,
- d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés passés pour le compte de chaque membre du groupement,
- de dire que les dépenses sont prévues, au Chapitre 011-13 6228 du budget communal,
- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

DFJmarch07

Objet de l'acte :

Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses 12 communes membres en vue de la conclusion d'un marché public de prestations d'analyses microbiologiques et chimiques en deux lots

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1334521 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-Imc1334521-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1344710-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/208/S

Objet: Signature du Contrat de Ville 2024-2030 Engagement Quartiers 2030

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 49

Absent(s): 0

Quorum nécessaire : Excusé(s) : 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

<u>ADJOINTS PRESENTS :</u>

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

La circulaire gouvernementale du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les territoires métropolitains précise que la nouvelle génération des contrats de ville doit être recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont confortés dans leur rôle de pilotage et de gouvernance des Contrats de Ville. C'est dans ce cadre que la Métropole Toulon Provence Méditerranée en collaboration avec la Préfecture du Var et les communes de La Seyne sur Mer, Hyères Les Palmiers, La Garde et Toulon a initié une méthodologie pour la rédaction de ce Contrat de Ville 2024-2030 nouvelle génération.

Le Contrat de Ville 2024-2030 Métropole Toulon Provence Méditerranée se décline en deux parties. Une première partie qui tient compte de l'échelle métropolitaine et des engagements de chacun des partenaires signataires. Une deuxième partie qui regroupe l'échelle communale et qui décline sur chacune des communes une feuille de route qui précise la stratégie qui sera adoptée sur chacun des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

Ce Contrat de Ville nouvelle génération également dénommé "Engagement Quartiers 2030" s'appuie sur une géographie prioritaire resserrée, avec 15 quartiers retenus à l'échelle du territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée conformément au décret du 28 décembre 2023 soit :

- * 10 quartiers Prioritaires Politique de la Ville toulonnais :
- Le Centre-Ville,
- Sainte Musse.
- La Beaucaire,
- Le Jonquet La Baume Le Guynemer,
- La Florane,
- Pontcarral.
- Pont du Las Rodeilhac.
- Beaulieu Sainte Marie,
- Saint Jean du Var.
- La Rode.
- * 2 quartiers Prioritaires Politique de la Ville hyérois :
- Val des Rougières,
- Centre-Ville.
- * 2 quartiers Prioritaires Politique de la Ville seynois :
- Berthe.
- Centre-Ville.
- * 1 quartier Prioritaire Politique de la Ville gardéen :
- Romain Rolland.

Réunis en Comité de pilotage le 3 septembre 2024, la Ville de Toulon et ses partenaires ont validé le document joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la circulaire gouvernementale du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la géographie prioritaire en France métropolitaine,

Vu les décisions du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 3 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarités du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer le Contrat de Ville 2024-2030 Engagement Quartiers 2030,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE POUR de Mme ROUSSEL CONTRE de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

Maire de Toulon

DADSpovi04

Objet de l'acte: Signature du Contrat de Ville 2024-2030 Engagement Quartiers 2030

Date de transmission de l'acte : 04/10/2024

Date de réception de l'accusé de 04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte : Imc1344710 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1344710-DE

Date de décision : 27/09/2024

Acte transmis par: Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 8. Domaines de competences par themes

8.5. Politique de la ville-habitat-logement



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1344503-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/209/S

Objet : Signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à destination des bailleurs sociaux

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents :

48

Absent(s): Excusé(s): 0

Quorum nécessaire :

30

Procuration(s):

0 11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un outil au bénéfice des habitants des Quartiers Politique de la Ville annexé au Contrat de Ville 2024-2030 " Engagement Quartier 2030 " et s'applique sur la période 2024-2030.

L'article 1388 bis du Code Général des Impôts prévoit que les logements locatifs sociaux bénéficient d'un abattement de TFPB de 30% s'ils sont situés dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Cet abattement peut être mobilisé par les organismes HLM sur leur patrimoine situé en QPV à la condition de financer, en contrepartie, des actions en faveur de la qualité de vie urbaine en géographie prioritaire :

- pour le renforcement des moyens de gestion de droit commun (égalité de service face aux surcoûts objectifs).
- pour des actions spécifiques aux quartiers et ainsi améliorer le quotidien des habitants en QPV.

L'utilisation de l'abattement de la TFPB est notamment appelée à coordonner les actions de cadre de vie et articuler les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Elle s'inscrit dans le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB sur les logements sociaux en quartier prioritaire de la politique de la ville, défini nationalement par l'Etat, l'Union Sociale pour l'Habitat et les associations d'élus en lien avec les Contrats de Ville 2024-2030.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n°2024/208/S du Conseil Municipal du 27 septembre 2024 relative à la signature du nouveau Contrat de Ville intercommunal 2024-2030,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, ou son représentant à signer la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec les bailleurs sociaux.

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, ou son représentant à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à destination des bailleurs sociaux

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1344503 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1344503-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.5. Politique de la ville-habitat-logement



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-Imc1344704-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/210/S

Objet: Attribution d'une subvention à l'association Dispositifs d'Appui à la Coordination pour la tenue des rencontres de l'Atelier Santé Sociale du 5 décembre 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 47

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Madame Dominique ANDREOTTI

L'association Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) VAR OUEST organise à Toulon les rencontres de l'Atelier de Santé Sociale le 5 décembre 2024.

Environ 400 professionnels du secteur Medico social du territoire vont se réunir pour partager des expertises, discuter des enjeux actuels et faire émerger les projets de demain concrets et durables.

Ainsi, à travers cette journée, le DAC Var Ouest souhaite réfléchir avec ses partenaires à des synergies possibles et à une co-construction des parcours de santé de demain, plus cohérents et adaptés aux besoins du territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Toulon souhaite accompagner l'association DAC VAR OUEST pour un montant de 5 000 € sur l'action :

Nom de l'association	Tiers	Action financée	Engagement	Montant
DAC VAR OUEST (3240)	072298	Atelier Santé Sociale	R700110117	5 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

La subvention sera versée sur le compte de l'association selon les dispositions suivantes:

- 100 % du montant de la subvention après l'actualisation du budget prévisionnel.

A défaut de produire les pièces justificatives ci-dessus énoncées, la Ville de Toulon se réserve le droit de réutiliser les sommes non versées, le bénéficiaire étant alors réputé renoncer à percevoir tout versement dudit solde sans être considéré exonéré de ses obligations.

Toute utilisation de subvention autre que pour l'action financée devra préalablement faire l'objet d'une autorisation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'attribuer une subvention de 5 000 €, à l'association Dispositifs d'Appui à la Coordination, pour la tenue des rencontres de l'Atelier Santé Sociale du 5 décembre 2024,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" du Budget Principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame ANDREOTTI sort de la salle du conseil avant la présentation du dossier et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DADSpovi07

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention à l'association Dispositifs d'Appui à la Coordination pour la tenue des rencontres de l'Atelier Santé Sociale du 5 décembre 2024

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1344704 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1344704-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1344711-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/211/S

Objet : Approbation de la participation financière complémentaire de la Ville de Toulon à Toulon Habitat Méditerranée pour les opérations de construction neuve de logements sociaux dénommées Le Patio, Massenet et Gasquet 2 et révision des modalités de versement pour les opérations Vieux Chemin de Sainte Musse et Gasquet 2

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 44

Absent(s): 4

Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 11

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Geneviève LEVY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Madame Virginie PIN, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Christophe MORENO, Madame Manon FORTIAS

À la suite de la signature du Contrat de Mixité Sociale 2023 / 2025 le 20 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec ses partenaires.

Par délibérations n°2021/269/S du 26 novembre 2021, n°2022/164/S du 22 juillet 2022 et n°2023/437/S du 30 juin 2023, la Ville de Toulon avait octroyé à Toulon Habitat Méditerranée des participations financières pour la réalisation de 3 opérations de construction neuve sises respectivement 476 rue David (Le Patio), 16 rue Massenet (Massenet) et 527 avenue Joseph Gasquet (Gasquet 2). Ces opérations concourent à la production de 61 logements locatifs sociaux et 68 places de stationnement comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Toulon Habitat Méditerranée a sollicité une participation complémentaire de la Ville de Toulon, motivant sa demande par une augmentation du coût de construction liée au contexte économique national.

Les coûts opérationnels des 3 opérations évoluent comme suit :

		Prix de revient prévisionnels		
Opérations	Nb lgts	Coûts Initiaux	Coûts actualisés au 23/05/24	Surcoût
Patio	16	2 363 196 €	3 486 563 €	1 123 367 €
Massenet	30	4 560 894 €	5 795 387 €	1 234 493 €
Gasquet 2	15	2 327 999 €	2 496 966 €	168 967 €
TOTAL	61	9 252 089 €	11 778 916 €	2 526 827 €

La Ville de Toulon souhaite accompagner Toulon Habitat Méditerranée dans la réalisation de ces 3 opérations par le versement d'une participation complémentaire de 620 000 € correspondant à 25% du surcoût opérationnel.

La participation financière complémentaire de la Ville de Toulon fera l'objet d'un versement unique au titre de l'exercice budgétaire 2024 et sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est ainsi modifié :

Opération	Prix de revient prévisionnel	Ville de Toulon	TPM	Etat	THM y compris prêts
Patio	3 486 563 €	481 000 €	48 000 €	49 000 €	2 908 563 €
Massenet	5 795 387 €	647 000 €	90 000 €	85 500 €	4 972 887 €
Gasquet 2	2 496 966 €	342 000 €	45 000 €	47 200 €	2 062 766 €
Total	11 778 916 €	1 470 000 €	183 000 €	181 700 €	9 944 216 €

Ce plan de financement prévisionnel annule et remplace les plans de financements précédemment approuvés.

Par ailleurs, par délibération n°2024/61/S du 29 mars 2024, la Ville de Toulon a octroyé à Toulon Habitat Méditerranée une participation financière pour la réalisation de l'opération sise Vieux chemin de Sainte Musse concourant à la production de 19 logements locatifs sociaux et 19 places de stationnement comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Afin de faciliter la mise en œuvre des opérations Gasquet 2 et Vieux chemin de Sainte Musse, la Ville de Toulon propose la révision des modalités de versement comme suit :

- Opération Sainte Musse en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement : versement de 50% sur production du contrat de réservation et 50% sur production de l'appel de fonds à 75% de l'opération,
- Opération Gasquet 2 en MOD (maîtrise d'ouvrage directe) : versement de 50% sur production de l'OS (ordre de service) de démarrage et 50% sur production du PV de réception des travaux.

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions précédemment approuvées.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2021/269/S du 26 novembre 2021 attribuant une participation financière à Toulon Habitat Méditerranée dans le cadre de l'opération de production de logements sociaux « Le Patio »,

Vu la délibération n°2022/164/S du 22 juillet 2022 attribuant une participation financière à Toulon Habitat Méditerranée dans le cadre de l'opération de production de logements sociaux « Massenet »,

Vu la délibération n°2023/437/S du 30 juin 2023 attribuant une participation financière à Toulon Habitat Méditerranée dans le cadre de l'opération de production de logements sociaux « Gasquet 2 »,

Vu la délibération n°2024/61/S du 29 mars 2024 attribuant une participation financière à Toulon Habitat Méditerranée dans le cadre de l'opération de production de logements sociaux « Vieux chemin de Sainte Musse »,

Vu la délibération n°2024/155/S du 28 juin 2024 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel des 3 opérations de construction neuve de Toulon Habitat Méditerranée sises 476 rue David (Le Patio), 16 rue Massenet (Massenet) et 527 avenue Joseph Gasquet (Gasquet 2), tel que détaillé dans le tableau ci-dessus,
- d'approuver l'attribution d'une participation financière complémentaire à hauteur de 620 000 € à Toulon Habitat Méditerranée, tiers 000525, en un versement unique,

- d'approuver la révision des modalités de versement des participations financières aux opérations Vieux Chemin de Sainte Musse et Gasquet 2 de Toulon Habitat Méditerranée,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité Volet Habitat », sur l'imputation suivante : Chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du Budget Principal 2024 et suivants,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur MAHALI, Madame PIN, Madame FORTIAS et Monsieur MORENO sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Monsieur CAVANNA par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur de SAINT-SERNIN ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE ABSTENTION de Mme ROUSSEL POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Approbation de la participation financière complémentaire de la Ville de Toulon à Toulon Habitat Méditerranée pour les opérations de construction neuve de logements sociaux dénommées Le Patio, Massenet et Gasquet 2 et révision des modalités de versement pour les opérations Vieux Chemin de Sainte Musse et Gasquet 2

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1344711 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1344711-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par:

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1344049-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/212/S

Objet: Acceptation de l'offre d'achat de Monsieur GARCIA Rémy, pour le local situé 5 rue des Riaux, parcelle cadastrée section CN n°702 au prix de 18 000 € et signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession y afférents

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

59 Présents :

46

Absent(s):

1

Excusé(s):

0

Quorum nécessaire :

30 Procuration(s):

: 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Martine BERARD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 5 rue des Riaux, constituant le lot de copropriété n°19, parcelle cadastrée section CN n°702, d'une superficie de 16m² environ.

Ce local est actuellement inoccupé et demeure sans intérêt pour la collectivité. Il a été mis en vente.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé sa valeur vénale à 25 000 € avec une marge de négociation de 10%.

La Commune de Toulon a reçu plusieurs offres d'acquisition. L'offre la plus élevée est celle de Monsieur GARCIA Laurent, pour un prix de 18 000 € avec la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire.

Monsieur GARCIA souhaite réhabiliter ce local et y implanter un cabinet médical ou paramédical.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Question rapportée par Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 08 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un local, constituant le lot de copropriété n°19 d'une superficie de 16m², situé 5 rue des Riaux, cadastré section CN n°702,

Considérant que Monsieur GARCIA Rémy s'est porté acquéreur de ce local au prix de 18 000 €, avec la condition suspensive de l'obtention d'un prêt,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que le compromis de vente interviendra avant le 31 décembre 2024 et l'acte de vente au plus tard le 31 mars 2025 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ce délai pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'accepter l'offre d'achat de Monsieur GARCIA Rémy, du local sis 5 rue des Riaux, cadastré section CN n°702, au prix de 18 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer le compromis de vente avant le 31 décembre 2024 et l'acte authentique de cession avant le 31 mars 2025, dudit local à Monsieur GARCIA Rémy,
- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,
- d'autoriser Monsieur GARCIA Rémy à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

DFJfonc35

Objet de l'acte :

Acceptation de l'offre d'achat de Monsieur GARCIA Rémy, pour le local situé 5 rue des Riaux, parcelle cadastrée section CN n.702 au prix de 18 000 ? et signature du compromis de vente et de l'acte authentique de cession y afférents

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1344049 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1344049-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.2. Alienations



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1336620-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/213/S

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

En application de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières, réalisées soit directement par la Commune de Toulon, soit par l'intermédiaire des personnes publiques ou privées agissant pour son compte. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune de Toulon et par la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) Var Aménagement Développement (V.A.D.) titulaire d'une concession d'aménagement.

En application de l'article 1583 du Code Civil, la date de transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et sur le prix et non celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement.

En 2023, la Commune de Toulon a réalisé 3 acquisitions pour un montant total de 3 830 000 € et 9 cessions pour un montant total de 694 001 €. La Commune de Toulon a également contracté une Autorisation Occupation Temporaire (AOT) pour un montant annuel de 24 720 €.

Au cours de l'année 2023, la SEM VAD a réalisé 17 acquisitions pour un montant total de 2 457 000 € et 9 cessions pour un montant total de 4 205 433 €.

Toutes ces opérations, acquisitions et cessions sont retranscrites en annexes de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Question rapportée par Madame le Maire

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales et certains de leurs Etablissements Publics, notamment son article 11.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR FPPA 9610025C du 12 février 1996 concernant les opérations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales et certains de leurs Etablissements Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024,

Considérant les tableaux récapitulatifs des acquisitions et des cessions effectuées pour l'année 2023 par la Commune de Toulon et son opérateur foncier, la SEM V.A.D.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le bilan des opérations immobilières réalisées en 2023, par la Commune de Toulon et la Société d'Economie Mixte Var Aménagement Développement explicité dans les tableaux ci-annexés,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE CONTRE de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE ABSTENTION de Mme ROUSSEL ABSTENTION de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

Maire de Toulon

DFJfonc34

Objet de l'acte : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023

Date de transmission de l'acte : 04/10/2024

Date de réception de l'accusé de 04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte : Imc1336620 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-Imc1336620-DE

Date de décision : 27/09/2024

Acte transmis par: Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 3. Domaine et patrimoine

3.6. Autres actes de gestion du domaine prive



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1343075-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/214/S

Objet : Attribution de subventions à 2 associations culturelles de la Ville de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

30

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1

Excusé(s): 0
Procuration(s): 12

Quorum nécessaire :

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon mène une politique de soutien et de développement de la vie culturelle en direction des associations dont les activités sont liées notamment aux spectacles vivants et à l'organisation de festivals (théâtre, danse, chant, musiques classiques, anciennes et contemporaines), aux arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel), aux activités socioculturelles, au soutien à la création artistique, ou bien en direction de sociétés savantes.

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel de la vie culturelle à Toulon. Ces associations, par leurs programmations et leurs actions envers les toulonnais, constituent des points d'ancrage de la vie culturelle dans la Ville, participent à la cohésion sociale et favorisent le développement économique et l'attractivité touristique du territoire.

Dans ce cadre et suite à leurs sollicitations, la Ville de Toulon souhaite soutenir les demandes des associations suivantes pour un montant total de 21 000 €, au titre de la politique culturelle :

Nom de l'association	N°Tiers Sedit	Montant	Description de l'activité pour 2024	Engagement	
Arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel)					
VILLA ROSEMAINE (3003)	061737	6 000 €	Exposition et catalogues Modes et textiles 2024	R800020633	
Spectacles vivants et festivals					
(Théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)					
SACREE MUSIQUE (2707)	068836	15 000 €	Festival musical Edition 2024	R800020634	
TOTAL		21 000 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Question rapportée par Madame le Maire

Vu les demandes de subvention formulées par les associations,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 2 associations culturelles de la Ville de Toulon, listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 21 000 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2024, chapitre 65 « charges de gestion courante »,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME Maire de Toulon

DCSEacul008

Objet de l'acte : Attribution de subventions à 2 associations culturelles de la Ville de Toulon

Date de transmission de l'acte : 04/10/2024

Date de réception de l'accusé de 04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte : Imc1343075 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1343075-DE

Date de décision : 27/09/2024

Acte transmis par: Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 8. Domaines de competences par themes

8.9. Culture



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1343071-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/215/S

Objet : Fixation des nouveaux tarifs des consommations du café-culturel au sein de la Médiathèque Chalucet Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : Excusé(s) : 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Par délibération n°2020/109/S du Conseil Municipal du 17 juillet 2020, il a été fixé les tarifs de consommation du café culturel au sein de la Médiathèque Chalucet.

Par délibérations n°2022/102/S du Conseil Municipal du 20 mai 2022 et n°2023/518/S du Conseil Municipal du 27 octobre 2023, la liste des consommations et des tarifs a successivement été réactualisée.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs de consommation suivants, afin de prendre notamment en compte une évolution de la TVA. Cette modification sera absorbée par la Collectivité et n'aura pas d'incidence sur le prix des consommations auprès du public :

	2023			2024			
CAFE CULTUREL	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
BISCUITS sachet individuel (madeleine)	0,57 €	0,03 € (Taux 5.5%)	0,60 €	0,57€	0,03 € (Taux 5.5%)	0,60€	
VIENNOISERIE individuelle (croissant)	1,23€	0,07 € (TVA : 5.5%)	1,30 €	1,23€	0,07 € (TVA : 5.5%)	1,30 €	
CAFE	0,91 €	0,09 € (TVA 10%)	1€	0,91 €	0,09 € (TVA 10%)	1€	
NOISETTE	0,91€	0,09 € (TVA 10%)	1€	0,91 €	0,09 € (TVA 10%)	1€	
CAFE CREME	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	
DECAFEINE	1,36 €	0,14 € (TVA 10%)	1,50 €	1,36 €	0,14 € (TVA 10%)	1,50 €	
CHOCOLAT	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	
THE	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	
INFUSION	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	2€	0,20 € (TVA 10%)	2,20 €	
EAU bouteille verre	1,90 €	0,10 € (TVA 5.5%)	2€	1,82€	0,18 € (TVA 10%)	2€	
SIROP + EAU bouteille verre	2,27 €	0,23 € (TVA 10%)	2,50€	2,27 €	0,23 € (TVA 10%)	2,50 €	

EAU gazeu se bouteille	1,42 €		1,50 €	1,36 €	0,14 €	1,50 €
verre		(TVA 5.5%)			(TVA 10%)	
SIROP + EAU gazeuse	1,82 €	0.18 €	2€	1,82 €	0,18 €	2€
bouteille verre		(TVA 10%)			(TVA 10%)	
LIMONADE bautailla varra	1,90 €	0,10€	2€	1,82 €	0,18 €	2€
LIMONADE bouteille verre		(TVA 5.5%)			(TVA 10%)	
SIROP + LIMONADE	2,27 €	0,23 €	2,50€	2,27 €	0,23 €	2,50 €
bouteille Verre		(TVA 10%)			(TVA 10%)	
ILIC DE EDUTE	1,90 €	0,10 €	2€	1,82 €	0,18 €	2€
JUS DE FRUITS		(TVA 5.5%)			(TVA 10%)	
CIDOD . LAIT	2€	0,20€	2 20 6	2€	0,20€	2,20 €
SIROP + LAIT	∠ €	(TVA 10%)	2,20 €	2 €	(TVA 10%)	2,20 €
CLACES à l'ann	1,61 €	0,09€	1,70 €	1,61 €	0,09€	1,70 €
GLACES à l'eau		(TVA 5.5%)			(TVA 5.5%)	
DARRES OF ACELS	2,08€	0,12€	2,20 €	2,08 €	0,12€	2,20 €
BARRES GLACEES		(TVA 5.5%)			(TVA 5.5%)	
FORMULE PETIT						
DEJEUNER	3,79€	0,21 €	4€	3,64 €	0,36 €	4€
(1 jus – 1 boisson chaude	3,19€	(Taux 5.5%)	46	3,04 €	(Taux 10%)	4 0
– 1 viennoiserie)						
FORMULE GOUTER		0.226			0,23€	
(1 boisson chaude ou	2,27 €	0,23 € (TVA 10%)	2,50 €	2,27 €	(TVA 10%)	2,50 €
froide – 2 biscuits)		(TVA 10%)				
FORMULE ANTI –GASPI		0,03 €			0,03 €	
	0,57 €	(Taux 5.5%)	0,60€	0,57 €	(Taux	0,60 €
(Viennoiserie de la veille)		(Taux 3.5%)			5.5%)	
		0,03 €			0,03 €	
SIROP	0,57 €	(Taux 5.5%)	0,60 €	0,57 €	(Taux	0,60 €
		(laux 5.5 %)			5.5%)	

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : MEDIATHEQUES,

Question rapportée par Madame le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de fixer les nouveaux tarifs des consommations du café-culturel au sein de la Médiathèque Chalucet,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

DCSEacul010

Objet de l'acte :

Fixation des nouveaux tarifs des consommations du café-culturel au sein de la Médiathèque Chalucet

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1343071 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1343071-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.9. Culture



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1340867-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/216/S

Objet: Prise en charge des frais d'un conférencier dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine 2024 Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Les Journées européennes du Patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre. Cette année le thème national est « Le patrimoine maritime ».

A cette occasion, la Direction des Archives souhaite proposer au public une conférence portant sur des documents issus de ses fonds anciens en lien avec le thème.

Cette intervention programmée le samedi 21 septembre 2024, s'intitulera « Les travaux extraordinaires de Joseph Baudet, chef des plongeurs de l'arsenal de Toulon (1793-1805) » et sera donnée par Gilbert BUTI, professeur émérite en histoire à l'université d'Aix-Marseille. Spécialiste d'histoire maritime sous l'Ancien Régime, il est membre de l'Académie du Var et l'auteur de plusieurs articles dont l'un porte sur cinq planches de dessins conservés par la Direction des Archives. Ces éléments illustrent les techniques employées pour le relèvement des navires après le siège de Toulon de 1793.

L'objectif de cette intervention est de valoriser les collections municipales auprès du grand-public en complément des visites guidées qui auront lieu tout le week-end.

Il est proposé de prendre en charge les frais exposés par le conférencier pour le déplacement, l'hébergement, la restauration et pour la préparation de la conférence et de l'intervention à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : ARCHIVES,

Question rapportée par Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement à Monsieur BUTI Gilbert d'une indemnité de 300 € pour la préparation et la présentation d'une conférence qui sera donnée pour les Journées européennes du Patrimoine,
 - de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE POUR de Mme ROUSSEL

POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

<u>SIGNE</u>: Josée MASSI, Maire <u>SIGNE</u>: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Prise en charge des frais d'un conférencier dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine 2024

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1340867 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1340867-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.9. Culture



DELIBERATION

MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-Imc1344694-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/217/S

Objet : Attribution de subventions à 6 associations dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour l'année 2024 et signature des conventions avec les porteurs de projet au titre du budget 2024

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

59 Présents:

44

Absent(s): Excusé(s): 3 0

Quorum nécessaire :

30

Procuration(s): 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis 2012, la Ville de Toulon poursuit une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance autour de cinq axes d'intervention.

- * Axe 1 : Coordination des Acteurs Locaux de la prévention et de la sécurité
- Soutenir les politiques locales de prévention et de sécurité.
- * Axe 2 : Prévention de la délinquance des mineurs
- action Jeune Citoyen: appel à projet spécifique en faveur de l'implication et de la responsabilisation des adolescents dans l'animation d'actions Citoyennes et de Prévention de la Délinquance.
- renforcement éducatif en Prévention Spécialisée : soutien aux équipes éducatives de prévention spécialisée sur le territoire communal.
 - * Axe 3: Aide aux Victimes

Actions visant à :

- l'amélioration de la prise en charge des victimes d'infractions,
- l'accompagnement des victimes de violences conjugales.
- * Axe 4 : Lutte contre la récidive
- Actions visant à l'accompagnement des détenus et/ou sortants de prison.
- * Axe 5 : Prévention situationnelle
- Actions visant à réduire le risque de faits de délinquance sur le domaine public ou privé.

Au total, ce sont 10 actions qui seront financées sur les axes 2 et 3 pour un montant total de 199 450 €.

* Axe 2 – Prévention de la délinguance des mineurs :

6 actions financées pour un montant total de 148 150 € dont :

- 4 actions financées au titre de « l'Action Jeune Citoyen » pour un montant total de 14 000 €.
- 1 action financée dans le cadre de la prévention de la délinquance pour un montant de 14 450 €
 - 1 action de prévention spécialisée pour un montant de 119 700 €.

* Axe 3 – Aide aux victimes:

4 actions financées pour un montant total de 51 300 €.

La Ville de Toulon souhaite soutenir les associations œuvrant dans le cadre de ce dispositif selon le détail ci-dessous :

Nom de l'association	Stratégie Territoriale de Sécurité	Axe - Territoire	Montant subvention	Code tiers	Engagement
d'Infractions du	Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions	Axe 3 – Communal	21 500 €		R700110107
Association Vivre	Protection des victimes de violences		10 800 €	059909	R700110108
En Famille	conjugales et prévention de la	Communal			

(AVEF) (3035)	délinquance par l'accompagnement psycho éducatif des auteurs				
Association Varoise pour le Respect de	Permanences d'aide aux victimes et/ou de prévention des violences intra familiales - Accueil des mineurs et des femmes victimes de violence	Axe 3 –	13 000 €	027115	R700110109
'Enfant (AVRE)	Prévenir les comportements à risque et soutenir les parents dans leur approche éducative	Axe 2 - Communal	14 450 €		R700110110
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF du VAR) (3014)	Permanences d'informations iuridiques de proximité et d'accès aux droits, de lutte contre les discriminations au service des femmes et des familles	Axe 3 –	6 000 €	059908	R700110111
Les Centres	Action Jeune Citoyen – CS Centre	Axe 2 – Centre	3 000 €		R700110114
Sociaux de Toulon (CST)	Action Jeune Citoyen – CS Est	Axe 2 QRR Est	3 000 €	060395	R700110115
(3147 / 3101 / 3090)	Action Jeune Citoyen - CS Ouest	Axe 2 QRR Ouest	3 000 €		R700110116
Ligue Varoise de	Prévention spécialisée	Axe 2 – Communal	119 700 €		R700110112
Prévention (LVP)	Action Jeune Citoyen	Axe 2 Grand Jonquet	5 000 €	021092	R700110113
		TOTAL	199 450 €		

Une convention ou un avenant doit intervenir entre la Ville de Toulon et chaque porteur de projets pour lequel l'ensemble des subventions allouées par la Ville est supérieur ou égal à 23 000 €.

Cette convention ou cet avenant détaille le (ou les) projet(s) financé(s) et les modalités de versement et d'utilisation de ladite (desdites) subvention(s).

Cette convention concerne 2 porteurs : l'AAVIV et AVRE

Ces avenants concernent 2 porteurs : Les Centres Sociaux de Toulon et la Ligue Varoise de Prévention.

Toute utilisation de subvention autre que pour l'action financée devra préalablement faire l'objet d'une autorisation expresse de la Ville de Toulon et entraînera la nécessaire modification par avenant ou l'annulation de toute convention tel que ci-dessus désigné.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire : PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux 6 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 199 450 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 " Charges de gestion courante" du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions avec l'association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var et l'association Varoise pour le Respect de l'Enfant, dont le montant global des actions subventionnées est égal ou supérieur à 23 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer les avenants avec Les Centres Sociaux de Toulon et la Ligue Varoise de Prévention, dont le montant global des actions subventionnées est égal ou supérieur à 23 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur MAHALI et Madame MONDONE sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Madame LEVY par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur JEROME ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME Maire de Toulon

DADSpovi06

Objet de l'acte :

Attribution de subventions à 6 associations dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour l'année 2024 et signature des conventions avec les porteurs de projet au titre du budget 2024

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1344694 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1344694-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1336050-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/218/S

Objet: Remises gracieuses à divers redevables

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1

Excusé(s): 0

Quorum nécessaire :

30 Procuration(s): 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

La présente délibération a pour objet deux demandes de remises gracieuses de remboursement de frais de mise en fourrière.

Le véhicule du premier redevable a fait l'objet d'une réquisition de mise en fourrière par la Police Municipale pour un stationnement très gênant sur le Parking Schuman, 83000 Toulon, le 11 août 2023.

Cependant, la carte mobilité inclusion « stationnement pour personnes handicapées » de son épouse, lui permettait de stationner sur cet emplacement réservé.

Le requérant a saisi l'Officier du Ministère Public qui lui a accordé un classement sans suite. De ce fait, l'action publique est éteinte.

Le véhicule du deuxième redevable a fait l'objet d'une réquisition de mise en fourrière pour un stationnement abusif sur une voie publique au 132 Boulevard de Tessé, 83000 Toulon, le 30 octobre 2023.

Cependant, son épouse atteinte de troubles psychotiques qui altèrent son discernement, a abandonné le véhicule sur la voie publique et son état de santé ne lui a pas permis de lui indiquer l'endroit où elle l'avait déposé.

Le requérant a dû se rendre à la gendarmerie déposer une main courante en cas de vol.

Face à cette situation exceptionnelle, il a saisi l'Officier du Ministère Public qui lui a accordé un classement sans suite. De ce fait, l'action publique est éteinte.

Redevables	Montant	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Engagement	N°tiers
							sedit
1 ^{er}	122,50 €	Ville	65	01	6577	R500110462	072021
2 ^{ème}	182,50 €	Ville	65	01	6577	R500110477	072040
TOTAL	305 €						

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire : POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024,

Considérant que les particuliers ont émis un règlement respectif de 122,50 € et de 182,50 € lors de la mise en fourrière de leur véhicule.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'accorder une remise gracieuse à chaque redevable,

- d'émettre un mandat sur leur compte, pour un montant respectif de 122,50 €, de 182,50 €,
- de dire que les crédits sont prévus sur le chapitre 65, fonction 01, compte 6577 du Budget 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte : Remises gracieuses à divers redevables

Date de transmission de l'acte : 04/10/2024

Date de réception de l'accusé de 04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte : Imc1336050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1336050-DE

Date de décision : 27/09/2024

Acte transmis par: Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.10. Divers



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-Imc1344463-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/219/S

Objet : Approbation de la participation financière de la Ville de Toulon à la SA d'HLM UNICIL pour diverses opérations de construction neuve

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents:

46

Absent(s): Excusé(s): 1 0

Quorum nécessaire :

30

59

Procuration(s):

12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

À la suite de la signature du Contrat de Mixité Sociale 2023/2025 le 20 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec ses partenaires.

La SA d'HLM UNICIL projette l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 203 logements dont 126 logements locatifs sociaux répartis sur 4 opérations immobilières sur le territoire communal comme suit :

Nom de l'opération / adresse	logements	Dont logements à loyer intermédiaire	Dont logements locatifs sociaux
Jolidon / 338 bd Louis- Picon/ 8 rue Saint- Andréa	40	28	12
Résid. Etudiante Massenet, 719 avenue Joseph Gasquet / rue Massenet	93	0	93
6 à 10 rue Massenet	30	21	9
Green Lodge, 571 / 599 av. Joseph-Gasquet	40	28	12
TOTAL	203	77	126

Le SA d'HLM UNICIL a sollicité le soutien financier de la Ville de Toulon au titre des aides à l'habitat pour le financement de ces 126 logements locatifs sociaux neufs et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nom de l'opération / adresse	Prix de revient TTC prévisionnel	Ville	TPM	Etat	Fonds propres, y.c. prêts
Jolidon / 338 bd Louis- Picon/St Andréa	2 169 181 €	240 000 €	0€	0 €	1 929 181 €
Résid. Etudiante Massenet, 719 avenue Joseph-Gasquet		465 000 €	0€	0€	7 109 798 €
6 à 10 rue Massenet	1 562 099 €	180 000 €	27 000 €	38 000 €	1 317 099 €
Green Lodge, 571/599 avenue Joseph-Gasquet	1 959 226 €	240 000 €	36 000 €	59 000 €	1 624 226 €
TOTAL	13 265 304 €	1 125 000 €	63 000 €	97 000 €	11 980 304 €

Cette participation financière s'inscrit dans la politique générale d'aide à la production de logements sociaux.

Ces 126 logements seront comptabilisés à l'inventaire des logements sociaux et la participation financière de la Ville de Toulon sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

Pour chacune de ces opérations en VEFA, la participation financière de la Ville de Toulon sera versée suivant les modalités suivantes :

- 50% sur production du contrat de réservation,
- 50% sur production de l'appel de fonds à 75% de l'opération.

Compte tenu du caractère non définitif du prix de revient prévisionnel, si un différentiel était constaté par rapport au prix figurant au décompte général et définitif dont il ne peut être présumé du montant, la Ville de Toulon se réserve le droit de revoir à la baisse ses aides dans le respect du montant de son intervention sur l'opération financière concernée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : LOGEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2024/155/S du 28 juin 2024 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le plan de financement relatif à la production de 126 logements locatifs sociaux au sein des 4 opérations précitées présentés par la SA d'HLM UNICIL et telles que détaillées dans les tableaux ci-dessus.
- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette production de logements sociaux à la SA d'HLM UNICIL, tiers 072312, à hauteur de 1 125 000 € suivant le détail par opération et l'échéancier de versement ci-dessus énoncés.
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité Volet Habitat », sur l'imputation suivante : Chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du Budget Principal 2024 et suivants,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE ABSTENTION de Mme ROUSSEL POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Approbation de la participation financière de la Ville de Toulon à la SA d'HLM UNICIL pour diverses opérations de construction neuve

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1344463 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1344463-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1344476-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/220/S

Objet : Approbation d'une participation financière de la Ville de Toulon à hauteur de 20 000 € à la Foncière Habitat et Humanisme pour une opération d'acquisition-amélioration sise à Toulon, 133 rue du Général Brosset, immeuble Le Rond-Point

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents:

46

Absent(s):

1

Excusé(s):

0 12

Quorum nécessaire :

30

59

Procuration(s):

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

À la suite de la signature du Contrat de Mixité Sociale 2023/2025 le 20 mars 2024, la Ville de Toulon souhaite accompagner financièrement les bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés avec ses partenaires.

Acteur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté, l'association Habitat et Humanisme projette la réalisation d'une opération de type Acquisition-Amélioration (AA) portant sur un logement sis à Toulon, 133 boulevard Général-Brosset, Immeuble Le Rond-Point (parcelle CW 31).

Ce logement de type T3, d'une superficie de 51 m², au sein d'une copropriété est destiné à être réhabilité et conventionné en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) -adapté.

L'association Habitat et Humanisme a sollicité le soutien financier de la Ville de Toulon au titre des aides à l'habitat pour cette opération.

La Ville de Toulon souhaite soutenir ce projet aux côtés des autres partenaires par une participation financière de 20 000 €, celle-ci s'inscrivant dans la politique générale d'aide à la production de logements sociaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Prix de revient TTC prévisionnel	Ville	TPM	Etat	Prêt(s)	Fonds propres
140 987 €	20 000 €	3 000 €	34 500 €	34 142 €	49 345 €

Ce logement sera comptabilisé à l'inventaire des logements sociaux et la participation financière sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

S'agissant d'une opération de type Acquisition-Amélioration, cette participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% sur production de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- 50% sur production du procès-verbal de réception des travaux.

A titre dérogatoire, s'agissant d'une opération portant sur un seul logement, l'ordre de service pourra être remplacé par les devis signés et le procès-verbal de réception par le contrat de location.

Il pourra être admis que 100% de ladite participation soit versée sur production du seul PV de réception des travaux.

Compte tenu du caractère non définitif du prix de revient prévisionnel, si un différentiel était constaté par rapport au prix figurant au décompte général et définitif dont il ne peut être présumé du montant, la Ville de Toulon se réserve le droit de revoir à la baisse ses aides dans le respect du montant de son intervention sur l'opération financière concernée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : LOGEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2024/155/S du 28 juin 2024 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le plan de financement relatif à la production d'un logement locatif social présenté par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration d'un logement sis à Toulon, 133 boulevard Général-Brosset, immeuble Le Rond-Point, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette production de logement social à la Foncière d'Habitat et Humanisme, tiers 058371, à hauteur de 20 000 € et à verser cette participation financière selon l'échéancier ci-dessus énoncé,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité Volet Habitat », sur l'imputation suivante : Chapitre 204 « subventions d'équipement versées » du Budget Principal 2024 et suivants,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Approbation d'une participation financière de la Ville de Toulon à hauteur de 20 000 ? à la Foncière Habitat et Humanisme pour une opération d'acquisition-amélioration sise à Toulon, 133 rue du Général Brosset, immeuble Le Rond-Point

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1344476 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1344476-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



DELIBERATION

MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1343400-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/221/S

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025 - Quartier du Pont du Las

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents :

46

Absent(s): Excusé(s): 1

Quorum nécessaire :

30

59

Procuration(s):

0 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS

Par délibération n°2022/169/S du 22 juillet 2022, la Ville a décidé de lancer une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2022-2025 sur le quartier du Pont du Las sur une partie de l'Avenue du XVème Corps.

A ce titre, la subvention prévisionnelle suivante peut être engagée :

Bénéficiaire	Code Tiers	Adresse immeuble	Montant plafonné de la subvention*
SCI FLOCLEAL	072056	203, Avenue du XVème Corps	17 000 €

*Ce montant correspond au plafond maximum qui pourrait être versé. Si au regard des factures acquittées, le montant est inférieur à ce plafond, c'est le montant exact correspondant auxdites factures qui sera versé au bénéficiaire.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'autorisation de programme n°AP-2020-LRA8246D « Campagne de ravalements multi-sites 2020-2026 ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Livre III consacré aux finances communales,

Vu la lettre circulaire préfectorale du 10 septembre 1978 à Messieurs les Maires du Département leur demandant d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'inscription éventuelle de leur commune sur la liste prévue à l'article L132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°78/693/S du 24 juin 1978 saisissant le préfet afin d'appliquer sur le territoire de la Commune, les dispositions de l'article 81 de la loi 76-1285 du 31 décembre 1976,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 1979 rendant applicable pour la Commune de Toulon, les dispositions de l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022/169/S du 22 juillet 2022 lançant une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2022-2025 sur une partie de l'Avenue du XVème Corps,

Vu la délibération n°2022/262/S du 25 novembre 2022 portant rectification matérielle de l'annexe 2 de la délibération susvisée.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer une subvention au bénéficiaire mentionné dans le tableau ci-dessus, pour un montant plafonné à 17 000 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

DADenvur007

Objet de l'acte :

Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025 - Quartier du Pont du Las

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1343400 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1343400-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



DELIBERATION

MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-Imc1343382-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/222/S

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2026 - Quartier des Halles Municipales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

Présents :

46

Absent(s): Excusé(s): 1

Quorum nécessaire :

30

59

Procuration(s): 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS, CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Martine BERARD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Par délibérations n°2019/54/S du 26 février 2019 et n°2019/292/S du 18 décembre 2019, la Ville a décidé de lancer une campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2019-2021 sur le quartier des Halles. Cette campagne, renommée « Campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2026 » a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 par délibération n°2023/579/S du 22 décembre 2023.

A ce titre, la subvention prévisionnelle suivante peut être engagée :

Bénéficiaire	Code Tiers	Adresse immeuble	Montant plafond de la subvention
Syndic Copro 14 rue Baudin chez C PANTEL IMMO	064459	14, Rue Baudin	24 000 €

*Ce montant correspond au plafond maximum qui pourrait être versé. Si au regard des factures acquittées, le montant est inférieur à ce plafond, c'est le montant exact correspondant auxdites factures qui sera versé au bénéficiaire.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'autorisation de programme n°AP-2020-LRA8246D « Campagne de ravalements multi-sites 2020-2026 ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Livre III consacré aux finances communales.

Vu la lettre circulaire préfectorale du 10 septembre 1978 à Messieurs les Maires du Département leur demandant d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'inscription éventuelle de leur commune sur la liste prévue à l'article L132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°78/693/S du 24 juin 1978 saisissant le préfet afin d'appliquer sur le territoire de la Commune, les dispositions de l'article 81 de la loi 76-1285 du 31 décembre 1976,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 1979 rendant applicable pour la Commune de Toulon, les dispositions de l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2019/54/S du 26 février 2019 lançant la phase n°1 d'une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2019-2021,

Vu la délibération n°2019/292/S du 18 décembre 2019 lançant la phase n°2 de la campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2019-2021,

Vu la délibération n°2021/306/S du 17 décembre 2021 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2021 jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n°2022/285/S du 22 décembre 2022 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2021 jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu la délibération n°2023/579/S du 22 décembre 2023 prorogeant la campagne de ravalements de façades du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Vu la délibération n°2024/47/S du 23 février 2024 lançant la phase n°3 de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2021, renommée « Campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2026 ».

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer une subvention prévisionnelle d'un montant plafonné à 24 000 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget principal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à** l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2019-2026 - Quartier des Halles Municipales

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1343382 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1343382-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-Imc1343240-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/223/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la mise en conformité de la déchetterie métropolitaine de la Valette du Var Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice : 59 Présents : 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) a déposé en Préfecture le 8 décembre 2023, une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) afin de mener une activité de déchetterie située Route Départementale 46, quartier Saint Joseph sur la Commune de La Valette du Var.

Cette déchetterie avait fait l'objet d'une déclaration en préfecture le 30 septembre 1990.

Depuis, des aménagements ont été réalisés sur ce site. Ces aménagements ont été constatés lors d'une visite de contrôle des services de la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) en mai 2019. Cette inspection a mis en évidence des écarts de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur :

- la déchetterie, de par le type et le volume de son activité relève d'une installation classée au regard de la rubrique 2710-2 de la nomenclature précitée (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) et doit à ce titre, faire l'objet d'une demande d'enregistrement aux fins de régularisation,
- des travaux d'aménagement ou de réaménagement consistant en la réorganisation des plateformes d'activités, doivent être entrepris pour que la déchetterie soit en conformité avec l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2710-2 de la nomenclature des ICPE.

En application de l'article R512-46-12 du Code de l'Environnement, cette procédure nécessite une consultation du public.

Le dossier de demande a été mis à disposition du public, en Mairie de la Valette du Var aux jours et heures habituels d'ouverture de l'hôtel de Ville, durant quatre semaines, soit du lundi 3 juin au vendredi 28 juin 2024 inclus (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier était également consultable, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de la Préfecture du Var.

Dans le cadre de cette consultation publique, et au titre de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, les conseils municipaux de La Valette du Var et de Toulon sont invités à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L512-7, R512-46-1 et suivants, R511-9, L181-1, R181-36 et R181-38,

Vu la circulaire du 22 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du régime d'enregistrement de certaines catégories d'installations classées introduit par l'ordonnance du 11 juin 2009,

Vu le récépissé de déclaration délivré par le Préfecture du Var à la commune de la Valette du Var, le 30 septembre 1990, concernant une installation de déchetterie située Route Départementale 46, quartier Saint Joseph à la Valette du Var, exploitée depuis 2018 par Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu les aménagements réalisés sur le site susvisé, constatés par l'inspecteur des installations classées lors d'une visite de contrôle le 2019, modifiant le régime ICPE dont ils relèvent,

Vu la demande par téléversement, réceptionnée le 8 décembre 2023, de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, sollicitant l'enregistrement d'une activité de déchetterie située Route Départementale 45, quartier Saint Joseph à la Valette du Var ainsi que les compléments à cette demande réceptionnés le 7 mai 2024,

Vu le dossier présenté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, dont les activités projetées relèvent du régime de l'enregistrement prévu à l'article L512-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2024 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, concernant une activité de déchetterie, située Route Départementale 46, quartier Saint Joseph à la Valette du Var,

Vu l'article 5 dudit arrêté invitant le Conseil Municipal de la Ville de Toulon à donner son avis sur cette demande d'enregistrement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2024 portant prorogation du délai d'instruction de la demande d'enregistrement, présentée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, concernant une activité de déchetterie, située route départementale 46, quartier Saint Joseph à la Valette du Var,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 11 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement aux fins de régularisation de l'activité de déchetterie (modification du régime d'ICPE) et aux travaux de mise en conformité de la déchetterie de la Valette du Var,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DADenvur008

Objet de l'acte :

Avis du Conseil Municipal sur la mise en conformité de la déchetterie métropolitaine de la Valette du Var

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1343240 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1343240-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.8. Environnement

4/4



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1341923-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/224/S

Objet : Attribution de subventions à deux fédérations de Comités d'Intérêts Locaux de Toulon (Est et Ouest) pour l'année 2024 Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1

Excusé(s): 0

Quorum nécessaire :

30 Procuration(s): 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de la délégation Démocratie Participative, Comités d'Intérêts Locaux (CIL), la Ville de Toulon soutient les associations qui œuvrent pour la défense de l'intérêt collectif en promouvant le bien vivre dans les quartiers.

Ainsi, suite à leur sollicitation, il est proposé d'attribuer des subventions aux deux associations, la Fédération des Comités d'Intérêts Locaux de l'Ouest sur la base des crédits inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2024.

Ces deux associations regroupent 23 Comités d'Intérêts Locaux sur 34 que compte la Ville de Toulon. Elles ont pour missions principales de constituer des groupes de réflexion et de proposition sur des sujets précis concernant des secteurs plus larges que celui d'un CIL, coordonner et animer des actions mises en place dans l'intérêt collectif.

ASSOCIATIONS	MONTANT	N° TIERS	ENGAGEMENT
Fédération des CIL de l'Est (3238)	700€	001414	R702000004
Fédération des CIL de l'Ouest (3217)	700€	002817	R702000005
TOTAL	1 400 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Pascale JANVIER, 10ème Adjoint au Maire : CIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°95-125 du 06 Février 1996 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 Février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 11 septembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024,

Considérant que les actions menées par ces deux associations entretiennent une dynamique dans les quartiers et que leurs activités relèvent de l'intérêt général.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'attribuer une subvention aux 2 fédérations de Comités d'Intérêts Locaux, mentionnées dans le tableau ci-avant, pour un montant global de 1 400 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2024,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DADSdemproxi002

Objet de l'acte :

Attribution de subventions à deux fédérations de Comités d'Intérêts Locaux de Toulon (Est et Ouest) pour l'année 2024

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1341923 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-Imc1341923-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1341599-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/225/S

Objet : Attribution de subventions à 5 associations sportives au titre du Budget 2024 affectées à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention avec l'association sportive la Beaucaire

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice : 59 Présents :

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

46

Quorum nécessaire : Excusé(s) : 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions, pour un montant total de 11 800 € au titre du budget 2024 affectées à la saison 2024/2025 aux 5 associations sportives suivantes sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal :

j	Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
	ASSOCIATION SPORTIVE LA BEAUCAIRE (3235)	8 000 €	Accompagnement au développement de la pratique du football	66247	R800180475
	FOOTBALL CLUB TOULON CENTRE (3227)	500€	Accompagnement au développement de la pratique du football	072128	R800180474
	TOULON VAR SPORT ADAPTE (3226)	1 000 €	Aide à la participation aux championnats de France multisports.	51844	R800180476
	ASSOCCIATION DES ANCIENS DU SPORTING (3203)	1 500 €	Organisation de match de gala caritatif de football	69326	R800180477
	ASSOCIATION SPORTIVE DJANGO REINHARDT (3223)	800€	Aide à la participation aux championnats de France de rugby	072193	R800180485
	TOTAL	11 800 €			

Le montant total de la subvention en numéraire et en nature étant supérieur à 23 000 €, une convention doit être passée entre la Ville de Toulon et l'association sportive la Beaucaire.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'attribuer des subventions, aux 5 associations sportives, listées selon le tableau cidessus, affectées à la saison sportive 2024/2025, pour un montant total de 11 800 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente, avec l'association sportive la Beaucaire,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DCSEspol24

Objet de l'acte :

Attribution de subventions à 5 associations sportives au titre du Budget 2024 affectées à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention avec l'association sportive la Beaucaire

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1341599 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1341599-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240927-lmc1334019-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/226/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59

Présents :

43

12

Absent(s): Excusé(s): 4 0

Quorum nécessaire :

30 Procuration(s):

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Martine BERARD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

<u> ABSENTS :</u>

Madame Caroline DEPALLENS, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 85 000 €, au titre du budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 au Rugby Club Toulonnais (RCT) Association, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT ASSOCIATION étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville de Toulon et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
RCT ASSOCIATION (3183)	85 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du rugby chez les jeunes et accompagnement pour la création de la session préformation	001112	R800180308

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales.

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'attribuer une subvention, d'un montant de 85 000 €, à l'association Rugby Club Toulonnais, affectée à la saison sportive 2024-2025,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente, avec l'association Rugby Club Toulonnais,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS, Madame VEYRAT-MASSON, Monsieur BONNEFOY sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Madame MUSCHOTTI par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur DEPALLENS ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1334019 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1334019-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240927-Imc1334075-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/227/S

Obiet Attribution d'une subvention de fonctionnement Ruabv Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre Budget 2024 affectée à la saison 2024-2025 et signature de la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :

59 Présents :

43

Absent(s): Excusé(s): 4

Quorum nécessaire :

30 Procuration(s):

0 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Madame Caroline DEPALLENS, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Pierre BONNEFOY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis de nombreuses années la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour l'année 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € au titre du budget 2024, affectée à la saison 2024-2025 au Rugby Club Toulonnais (RCT) Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP), sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT SASP est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'une convention de partenariat financier entre la Ville de Toulon et la SASP bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
RCT SASP (3187)	100 000 €	Soutien pour mise en place d'organisation d'actions de mission d'intérêt général auprès de différents publics (écoles, quartiers et centres aérés)		R800180310

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'octroyer une subvention de 100 000 €, au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle, affectée à la saison sportive 2024-2025,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente, avec le Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS, Madame VEYRAT-MASSON, Monsieur BONNEFOY sortent de la salle du Conseil Municipal avant la présentation du dossier et ne participent pas au vote.

Madame MUSCHOTTI par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur DEPALLENS ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024-2025 et signature de la convention de subvention afférente

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1334075 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1334075-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1341617-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/228/S

Objet: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club Toulon au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1

Quorum nécessaire : Excusé(s) : 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon propose au Budget 2024 d'octroyer une subvention à l'association Sporting Club de Toulon, de 50 000 €, affectée à la saison sportive 2024-2025.

L'aide financière de fonctionnement pour l'association Sporting Club de Toulon est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'une convention de partenariat financier annexée à la présente délibération entre la Ville de Toulon et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association Montant		Objet	Tiers	Engagement
ASSOCIATION		Accompagnement au développement de		
SPORTING CLUB	50 000 €	la pratique du football chez les jeunes et	065291	P800180473
DE TOULON (3190)		développement d'une section féminine		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales.

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 €, à l'association Sporting Club de Toulon, affectée à la saison sportive 2024-2025,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention afférente, avec l'association Sporting Club de Toulon,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

Maire de Toulon

DCSEspol22

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club Toulon au titre du Budget 2024 affectée à la saison 2024/2025 et signature de la convention de subvention afférente

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1341617 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1341617-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1344066-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/229/S

Objet : Renouvellement du projet "Bus objectif Santé" et signature de la convention de partenariat afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice : 59 Présents : 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique de promotion de la santé et du bien-être grâce à la pratique d'activités physiques et sportives, la Ville de Toulon souhaite reconduire l'action « Bus Objectif Santé » proposée par l'Unité de Formation et de Recherche STAPS de l'Université de Toulon.

Initiée en 2021 et menée lors des 3 dernières années scolaires, cette action de prévention s'adresse aux plus jeunes, et vise grâce au jeu et à des activités, à favoriser des habitudes de vie saines, en termes d'alimentation, de sommeil, d'activité physique notamment.

Le « Bus Objectif Santé », mis à disposition par la Métropole Toulon Provence Méditerranée en lien avec le Réseau Mistral, parcourt sur 3 ans l'ensemble des écoles élémentaires toulonnaises. Il abrite divers ateliers pédagogiques mêlant réflexion et activité sportive, animés par les étudiants STAPS en direction des élèves de CP.

La venue du bus dans l'école s'inscrit dans une action globale, préparée en amont en classe grâce à des outils fournis aux enseignants, et qui se prolonge dans le cadre familial grâce à la diffusion d'un livret de jeux favorisant une interaction parents-enfants.

Suite à cette première session et au regard de la satisfaction de l'ensemble des acteurs (élèves, enseignants, étudiants, ...), il est proposé de reconduire cette action. Ses objectifs et modalités sont détaillés dans la convention de partenariat avec l'Université de Toulon, la Métropole, la société RD TPM, et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer la convention de partenariat avec l'Université de Toulon, la Métropole TPM, la société RD TPM, et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DCSEspol23

Objet de l'acte :

Renouvellement du projet "Bus objectif Santé" et signature de la convention de partenariat afférente

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1344066 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-Imc1344066-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1335927-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/230/S

Objet : Renouvellement de labellisation de la Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse de la Ville de Toulon au sein du Réseau National Jeunesse

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice : 59 Présents : 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : Excusé(s) : 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

<u>ABSENTS:</u>

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise des structures qui constituent le Réseau Information Jeunesse.

La Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse est labellisée Structure Information Jeunesse (SIJ). Ce label était précédemment détenu par le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) depuis 1985.

Il est proposé de solliciter le renouvellement de ce label auprès du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Ce label, délivré pour 6 ans est un gage de qualité de l'information délivrée aux jeunes de 13 à 29 ans sur tous les sujets de la vie quotidienne : Construire son parcours, recherche d'emploi, prendre soin de soi, se distraire, partir à l'étranger, se loger, se déplacer, s'engager, entreprendre, créer une activité, accéder à ses droits et saisir les opportunités de son environnement, apprendre à s'informer etc.

La Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse a mis en place des partenariats avec le tissu associatif local afin d'apporter des réponses individualisées et adaptées à chaque jeune. Elle propose aussi une carte jeune permettant d'obtenir des avantages auprès des commerces locaux. Un espace multimédia réparti sur 3 salles est mis à disposition des jeunes qui bénéficient d'un accès gratuit à internet et qui sont accompagnés dans leurs recherches documentaires, la réalisation d'un curriculum vitæ, d'une lettre de motivation, d'un rapport de stage etc.

Au travers de cette demande, la Ville s'engage à accueillir et informer au mieux tous les jeunes de la Commune âgés de 16 à 25 ans gratuitement et à garantir le libre accès à l'information nationale, régionale et locale les concernant, ainsi qu'à respecter les principes et objectifs du Réseau Information Jeunesse.

La structure labellisée s'engage à respecter les principes de l'Information Jeunesse et bénéficie de formations, d'outils et de ressources.

Les principes sont :

- garantir une information objective,
- accueillir tous les jeunes sans distinction,
- proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire,
- offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes,
- dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux au niveau régional, national et international de l'Information Jeunesse.
 - organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de la structure.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Madame Josy CHAMBON, 16ème Adjoint au Maire : VIE ETUDIANTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu le décret n°2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n°2017-574 du 19 avril 2017,

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures Information Jeunesse pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à solliciter le renouvellement de la labellisation de la Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse de la Ville de Toulon au sein du Réseau Information Jeunesse,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
POUR de M. LEROY et Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de MME MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE: Josée MASSI, Maire **SIGNE**: Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DirEducJeun13

Objet de l'acte :

Renouvellement de labellisation de la Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse de la Ville de Toulon au sein du Réseau National Jeunesse

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

Imc1335927 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1335927-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1337526-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/231/S

Objet : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice : 59

46 Présents:

Absent(s): 1

Excusé(s): 0 30 Procuration(s): 12 Quorum nécessaire :

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, MAGAME MASSON, MAGAME MASSON, MAGAME MASSON, MAGAME MASSON, MAGAME MASSON MANZANARÉS, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Conformément au droit en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- école élémentaire du Pont du Las : sécurisation de la façade sur rue,
- église Saint Louis : réparation de la clôture en fer forgé.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire : TRAVAUX COMMUNAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R421-1-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêt n°98MA02238 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 décembre 1998,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus citées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

Objet de l'acte : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Date de transmission de l'acte: 04/10/2024

Date de réception de l'accusé de 04/10/2024

réception :

Numéro de l'acte : Imc1337526 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240927-lmc1337526-DE

Date de décision: 27/09/2024

Acte transmis par: Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 2. Urbanisme

2.1. Documents d urbanisme



Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 04 Octobre 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 04 Octobre 2024

ID Télétransmission: 083-218301372-20240927-lmc1342009-DE-1-1

Date AR Télétransmission: 04/10/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024

N° 2024/232/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire Comité Régional Sud PACA d'Anciens Combattants Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice: 59 Présents: 46

Absent(s): 1 Excusé(s): 0

Quorum nécessaire : 30 Procuration(s) : 12

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS:

Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS

ABSENTS REPRESENTES:

Monsieur Robert CAVANNA donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yann TAINGUY donne pouvoir à Madame Marisa DIAZ, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Madame Pascale JANVIER, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Amandine LAYEC, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Monsieur Philippe LEROY donne pouvoir à Monsieur André DE UBEDA, Madame Cécile MUSCHOTTI donne pouvoir à Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Amaury CHARRETON

ABSENTS:

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Les associations d'Anciens Combattants ont un statut associatif loi 1901, c'est à ce titre qu'ils sollicitent individuellement la Ville de Toulon pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Ce projet rentre dans le cadre de la politique de soutien menée par la Ville de Toulon en faveur des Anciens Combattants, et suite aux sollicitations respectives de ces associations, il est proposé de subventionner l'association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire Comité Régional Sud PACA comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	N°TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire Comité Régional Sud PACA (3229)	1	072291	R800013045	Congrès National à Toulon du 1 ^{er} au 13 Octobre 2024.
TOTAL	1 000 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 27 septembre 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur Guy LE BERRE, 21ème Adjoint au Maire : ANCIENS COMBATTANTS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales.

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 11 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2024,

Considérant que les actions menées par ces associations présentent un intérêt public local entrant dans le domaine de compétences de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de 1 000 € à l'association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire Comité Régional Sud PACA d'Anciens Combattants,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2024, chapitre 65 « charges de gestion courante »,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE: Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

DirVieAnima03

Objet de l'acte :

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire Comité Régional Sud PACA d'Anciens Combattants

Date de transmission de l'acte :

04/10/2024

Date de réception de l'accusé de

04/10/2024

réception:

Numéro de l'acte :

Imc1342009 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20240927-lmc1342009-DE

Date de décision :

27/09/2024

Acte transmis par :

Sophie MANA ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions